

Conditions générales de vente NANS CLERC

Moniteur de Ski & Snowboard diplômé d'État

Moniteur d'Escalade

L'inscription à des prestations délivrées par Nans Clerc implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales.

Article 1 – Propos liminaires

1.1. Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente, ou « CGV », s'appliquent à toutes commandes de prestations d'enseignement d'escalade, de ski, snowboard et/ou télémark, ainsi qu'aux disciplines de randonnée : ski de randonnée, splitboard, randonnée en télémark et raquettes à neige conclues entre le.la client.e, ci-après désigné « le.la client.e » ou « le.la pratiquant.e » et Nans Clerc, ci-après désigné « le moniteur ». Les CGV sont consultables à tout moment sur demande du client ou de la client.e comme le stipule l'article L. 441-6 du Code du commerce : « tout producteur, **prestataire de services**, grossiste ou importateur est tenu de communiquer ses conditions générales de vente à tout acheteur de produits ou tout **demandeur de prestations de services** qui en fait la demande pour une activité professionnelle. », ou en ligne sur le site internet du moniteur. Les CGV sont modifiables à tout moment et ce sans préavis.

Les Prestations sont plus amplement décrites sur le site internet [nansclerc.com](http://www.nansclerc.com), consultable à l'adresse suivante : <http://www.nansclerc.com/>

1.2. CGV et usages non autorisés

L'utilisation non autorisées des photographies, vidéos et textes relevant de la propriété intellectuelle de Nans Clerc, figurant sur le site www.nansclerc.com, quelle que soit la manière dont l'utilisateur.trice s'est procuré.e l'image, la vidéo ou le texte, sont soumises aux CGV « Artisan Photographe » consultables à tout moment sur demande du client ou de la cliente, ou en ligne sur le site www.alpes-photo.com.

1.3. La société NANS CLERC est, notamment, constitué de :

MONSIEUR NANS CLERC, affaire personnelle profession libérale spécialisée dans le secteur d'activité de l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs.

- Date de création : 01.01.2009
- SIREN : 509 013 306
- SIRET : 50901330600022
- Activité (Code NAF ou APE) : Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (8551Z)
- Domiciliée à : Mr Nans Clerc, 201 Sirius Flaine Forêt, 74300 ARACHES LA FRASSE

Article 2 – Prestations

Nans Clerc, Moniteur d'Escalade, Moniteur de Ski et Snowboard diplômé d'État de l'École Nationale de Ski et d'Alpinisme de Chamonix. Titulaire du BEES 1^{er} degré de Ski Alpin et activités assimilées. Les prestations proposées se déroulent dans un environnement montagnard aléatoire, c'est au participant ou à la participante de respecter les consignes du moniteur de ski et snowboard ou d'escalade pour des raisons de sécurité. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens et non à une obligation de résultats. Les participant.e.s sont les seul.e.s responsables du choix de leurs matériels ainsi qu'en cas de vol, de casse ou détérioration. En aucun cas le moniteur n'est responsable d'un problème survenu lié au matériel de ski ou d'escalade. Le moniteur ne peut être responsable d'accidents causés par les participant.e.s pendant, avant et après la prestation.

Article 3 – Assurances

Le moniteur, Nans Clerc, souscrit à une assurance Responsabilité Civile Professionnelle annuelle qui le couvre dans l'exercice de ses fonctions. Cette assurance ne couvre pas les frais que peuvent être amenés à supporter les client.e.s pour leur propre compte en cas d'accident : frais de secours, frais médicaux, bris ou vol de skis, frais de remontées mécaniques non consommés. Le moniteur, conseille à ses client.e.s de vérifier qu'ils.elles sont bien couvert.e.s à ce titre et si ce n'est pas le cas de souscrire une assurance Individuelle Accident (assistance/ secours/rapatriement) et/ou une Assurance Matériels couvrant ces risques pour profiter de leurs séjours en toute tranquillité. Le moniteur vous conseille notamment la solution d'assurance Individuelle Accident CHUBB (ex-ACE) innovante, souscriptible en quelques instants via un smartphone, pour la journée ou la semaine, en fonction de l'activité pratiquée : <http://sport.lycea.fr>

Article 4 – Tarifs, réservation, paiement

4.1. Tarifs

4.1.1. Les tarifs des prestations exprimés en euros (€) sont communiqués par le moniteur sur demande du client ou de la cliente. Ils peuvent varier en fonction du nombre de participants, de la station et de la période demandée par le.la client.e, et en fonction des prestations supplémentaires demandées par le.la client.e (forfait de ski, matériel, etc.). Ainsi, le prix de la prestation finale sera celui du devis proposé par mail à la suite d'un échange entre le moniteur et le.la client.e. Les tarifs sont sujets à changements à n'importe quel moment et ce sans préavis.

4.1.2. Tarifs photo : ATTENTION, les prestations photographiques supplémentaires sont soumises aux CGV « Artisan Photographe » consultables à tout moment sur demande du client ou de la cliente, ou en ligne sur le site www.alpes-photo.com. Les tarifs des prestations photo sont communiqués par Nans Clerc sur demande du client ou de la cliente indépendamment des prestations du moniteur. Ainsi, le prix de la prestation photo sera celui d'un autre devis proposé par mail à la suite d'un échange entre Nans Clerc et le.la client.e.

4.2. Réservation

Les réservations ne sont considérées comme fermes qu'accompagnées d'un acompte de réservation ou du règlement du montant total de la prestation. Afin de confirmer sa réservation, le.la client.e est tenu.e d'effectuer le paiement de celle-ci à la date demandée par le moniteur lors de l'envoi du devis par mail. En cas de non-paiement à la date demandée, le moniteur ne peut assurer la disponibilité des prestations demandées. En cas de modification portant sur le type et/ou le nombre de prestation une facture finale sera établie et remise au client ou à la cliente soit en main propre soit envoyée par mail. Dans ce cas, le.la client.e s'engage à régler les sommes dues dans les 5 jours ouvrables consécutifs à la fin de la prestation en question. Le moniteur assure la seule disponibilité des prestations proposées au moment de la conclusion du contrat.

4.3. Paiement

4.3.1. Paiement de l'acompte de réservation : Le paiement de l'acompte de réservation se fait par virement bancaire ou espèces. Le moniteur vous enverra un email de confirmation de paiement d'acompte, le paiement manifeste de la conclusion du contrat et entraîne l'entière adhésion aux présentes CGV. Le paiement restant de la somme due se fait lors du premier jour de la prestation : par virement bancaire, chèque ou espèces (les cartes bancaires n'étant pas acceptées). À réception du paiement le moniteur vous enverra une confirmation accompagnée de la facture pour la totalité de la prestation.

4.3.2. Paiement de la totalité de la prestation : Le paiement de la totalité de la prestation se fait par virement bancaire, chèque ou espèces, il manifeste de la conclusion du contrat et entraîne l'entière adhésion aux présentes CGV. À réception du paiement le moniteur vous enverra une confirmation accompagnée de la facture pour la totalité de la prestation.

Article 5 – Annulation du fait du client

5.1. DROIT DE RETRACTATION NON APPLICABLE : Le droit de rétractation dans un délai de 14 jours prévu à l'article L. 221-18 du Code de la Consommation n'est pas applicable aux prestations proposées à la vente en application du 12ème article L. 221-28, s'agissant de prestations d'activité de loisirs qui doivent être fournies à une date déterminée.

5.2. Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnelle, veuillez-vous référer à celle-ci.

5.3. Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation, Nans Clerc vous remboursera suivant les conditions suivantes :

1. Si vous réglez la prestation en totalité 30 jours avant le début de celle-ci :
 - Si l'annulation intervient avant les 25 jours précédents le début de la prestation 70% de la somme payée sera remboursée.
 - Si l'annulation intervient avant les 15 jours précédents le début de la prestation 50% de la somme payée sera remboursée.
 - Si l'annulation intervient à moins de 15 jours du début de la prestation aucun remboursement de la part de Nans Clerc ne sera possible.
2. Si vous réglez la prestation en totalité 60 jours avant le début de celle-ci :

- Si l'annulation intervient avant les 53 jours précédents le début de la prestation 70% de la somme payée sera remboursée.
 - Si l'annulation intervient avant les 30 jours précédents le début de la prestation 50% de la somme payée sera remboursée.
 - Si l'annulation intervient à moins de 30 jours du début de la prestation aucun remboursement de la part de Nans Clerc ne sera possible.
3. Si vous réservez votre prestation en réglant un acompte de réservation :
- L'acompte de réservation de la prestation n'est en aucun cas remboursable, et le.la client.e qui se rétracte doit régler la totalité de la prestation même s'il.elle refuse l'exécution du contrat.

5.4. Interruption pendant la prestation : En cas d'absence du client ou de la client.e au départ de la prestation, ou durant la réalisation de celle-ci, et ce quel qu'en soit le motif, la prestation ne sera pas remboursée ni échangée.

5.5. Attention, aucune annulation en cas de mauvais temps ne sera recevable sauf si toutes les remontées mécaniques sont fermées. Dans ce cas ou en raison de blessure (sur présentation d'un certificat médical du médecin de la station de ski) les prestations annulées ne seront pas facturées et remboursées si le paiement a déjà été effectué, déduction faite des éventuels frais de commission bancaire.

Article 6 – Modification ou annulation du fait du moniteur

La faisabilité et/ou la modification de toute prestation est soumise à l'appréciation du moniteur en fonction des conditions météorologiques, d'enneigement et de l'aptitude des participant.e.s. Dans ce cas le tarif de la prestation peut être modifié et sera réajusté selon les conditions de l'article « 4.2. Réservation ». Si pour une raison indépendante de la volonté du moniteur celui-ci se trouve dans l'incapacité d'assumer ses prestations, il s'engage à faire tout son possible pour vous trouver un.e moniteur.trice compétent.e de remplacement dans les meilleurs délais. À défaut, les sommes déjà payées pour les prestations non-remplacées seront intégralement remboursées sans frais, et aucunes indemnités supplémentaires ne pourront être réclamées par le client ou la cliente.

Article 7 – Prestations photographiques

Nans Clerc, est également photographe professionnel (artisan photographe). Certaines prestations sportives peuvent être accompagnées d'un service photo. Les prestations, produits, et tirages d'art photographique proposés par Nans Clerc sont plus amplement décrits sur le site www.alpes-photo.com, consultable à l'adresse suivante : <http://www.alpes-photo.com/>.

ATTENTION : les présentes CGV sont applicables aux prestations d'enseignement d'escalade, de ski, snowboard et/ou télémark, ainsi qu'aux disciplines de randonnée : ski de randonnée, splitboard, randonnée en télémark et raquettes à neige. Pour l'ensemble des prestations et produits photographiques le.la client.e doit se référer aux CGV « Artisan Photographe » consultables à tout moment sur demande du client ou de la cliente, ou en ligne sur le site www.alpes-photo.com.

Article 8 – Propriété intellectuelle

Les photographies, vidéos et textes présents sur le site internet du moniteur sont protégées selon les règles des articles L. 121-1 et loi du 11 mars 1957 (Code de la Propriété Intellectuelle et droits d'auteur) et ne sont en conséquence pas libres de droit. Tout usage non conforme à la loi, ou toute utilisation sans autorisation du travail de Nans Clerc en diffusion publique (commerciale ou non) constitue un acte de contrefaçon (art. L. 335-2 du CPI) et est facturé selon les tarifs communiqués par Nans Clerc ou indiqués sur le site www.alpes-photo.com, en vigueur à la date de la constatation des faits, et entraîne en plus l'application automatique de majorations qui se cumulent selon la liste consultable sur le site www.alpes-photo.com (art. 2.9.2 des CGV « Artisan Photographe »).

ATTENTION : Pour toute demande de cession de droits d'auteur ou utilisation illicite d'image, vidéo, ou texte présent sur le site du moniteur se référer aux CGV « Artisan Photographe » consultables à tout moment sur demande du client ou de la cliente, ou en ligne sur le site www.alpes-photo.com.

Article 9 – Autorisation de diffusion

Le moniteur est amené à utiliser certaines des images réalisées durant la prestation à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux, etc.). Le.la client.e doit informer au préalable le moniteur, par écrit, s'il ou elle ne souhaite pas être pris.e en photo ou vidéo. À défaut, le consentement du client ou de la cliente sera considéré comme acquis. Si le.la client.e change d'avis après avoir donné son accord il.elle peut contacter à tout moment le moniteur, par écrit, afin de lui demander de retirer les images utilisées.

Article 10 – Garantie de propriété

Nans Clerc garantit que toutes les photographies et vidéos mises en ligne sur www.nansclerc.com sont sa propriété, et qu'il dispose des éventuelles autorisations nécessaires concernant les prises de vues et la diffusion sur ce même site.

Article 11 – Donnée à caractère personnel et politique de confidentialité

Le moniteur s'engage à préserver la vie privée de ses client.e.s. En aucun cas les données recueillies ne seront cédées ou vendues à des tiers. Les informations personnelles demandées au client ou à la cliente sont destinées exclusivement au moniteur à des fins de gestion administrative et commerciale. Pour plus de renseignement le.la client.e peut consulter la politique de confidentialité sur le site internet du moniteur www.nansclerc.com.

Article 12 – Règlement des litiges

En cas de litige le moniteur et son client ou sa cliente s'efforceront de résoudre à l'amiable tout problème survenu dans l'exécution du contrat. Les conditions générales de vente détaillées ci-dessus sont soumises à la loi française. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français. Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.

Date de mise en ligne des présentes conditions générales de vente : 18 janvier 2015